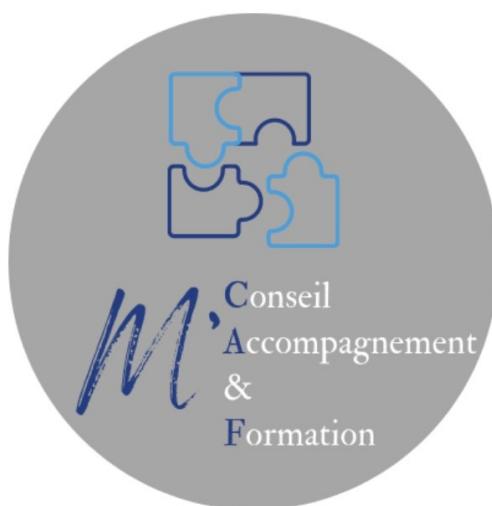


CHARTE DEONTOLOGIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT « VAE » :

V.A.E Validation des acquis de l'expérience



Nos valeurs :

Confiance, écoute active, respect et authenticité sont les maîtres mots de notre accompagnement.

Aider, conseiller, former sont pour nous une vocation et une vraie passion. La relation humaine est notre moteur.

Place de la personne :

Nous pensons privilégier la personne qui réalise son accompagnement vae au centre de sa démarche.

Notre approche sera centrée sur la personne. La personne accompagnée est au centre du dispositif, c'est elle qui élabore et qui met en place des actions.

Pour cela, nous nous appuyons sur les travaux de Carl Rogers : qui dit que « Tout individu possède de façon innée un système de motivation appelé la tendance actualisante, à savoir que l'être profond est orienté positivement vers la maturation, l'autonomie et les rapports constructifs avec autrui».

Notre posture de facilitateur, qui n'impose rien, ne conseille pas, ne juge, n'interprétant pas les propos du bénéficiaire, lui permettra d'être accompagné dans son propre travail d'évolution et de changement. Il faut lui donner des outils pour être acteur et on doit amener le client à la réflexion (maieutique).

Qu'est-ce qu'un accompagnement vae ?

Accompagner : définition du Robert : « Se joindre à quelqu'un pour aller où il va, en-même temps que lui ; aller de compagnie avec ».

Aujourd'hui, pour accompagner les personnes, il ne s'agit plus de les aider à trouver leur chemin singulier, il nous faut leur apporter les moyens de réflexion et d'information qui leur permettent une prise de décision éclairée pour une mise en action aux risques mesurés.

Pour nous, accompagner quelqu'un, c'est l'accueillir et l'écouter, c'est participer avec lui au développement du sens de ce qu'il vit et de ce qu'il recherche, c'est cheminer à ses côtés pour confirmer dans ce sens nouveau où il s'engage, tout en respectant son autonomie.

« L'accompagnement est une aide méthodologique au candidat VAE, pour constituer son dossier auprès du certificateur, pour préparer l'entretien avec le jury. C'est une mesure facultative qui offre au candidat des chances supplémentaires d'aller jusqu'au bout de sa démarche ». source - (Annexe 1 : Charte des services de l'État pour l'accompagnement des candidats à une certification professionnelle par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) www.vae.gouv.fr).

POSTURE DE L'ACCOMPAGNATEUR FACE AU CANDIDAT :

« L'accompagnateur est dans une relation d'aide, il est :

- un guide pour le candidat qui connaît les cheminements possibles de la démarche de validation, fournit des indices et des repères, indique les obstacles possibles, les échéances, les attentes pour le diplôme visé,
- un tiers bienveillant : il écoute, aide à formuler, il ne juge pas, il instaure un dialogue formatif avec le candidat afin de lui permettre d'instruire au mieux son dossier.

Il n'est pas :

- un évaluateur (seul le jury évalue). Son rôle est pédagogique : créer et aménager les conditions qui vont permettre au candidat d'élaborer et de présenter un dossier devant un jury,
- un instructeur. Il est là pour conseiller, guider le candidat dans ses propres démarches,
- un traducteur.

C'est le candidat et lui seul qui rédige son dossier. L'accompagnateur l'aide à formaliser l'expérience vécue.

La posture de l'accompagnateur est différente de celle du formateur, de l'enseignant, du jury VAE, du thérapeute ».

Dans sa relation d'aide, l'accompagnateur adopte des postures spécifiques en fonction des candidats, des étapes et du contexte de l'accompagnement. Trouver la bonne distance est ce qui caractérise le travail de posture de l'accompagnateur. Comme le définit Isabelle Cherqui-Houot.

POSTURE DE L'ACCOMPAGNATEUR DANS LE PROCESSUS DE CERTIFICATION PAR LA VOIE DE LA VAE :

L'accompagnateur reste neutre et extérieur au processus de certification vis à vis du fonctionnement et du travail du jury, de l'institution certificative et en particulier par rapport à la recevabilité du candidat, des dispositifs de formation et de certification : il fait son travail d'accompagnement en ayant comme objectif l'intérêt du candidat, indépendamment des enjeux de la structure dans laquelle il travaille.

L'accompagnateur est un passeur de sens. Nous avons un rôle d'accompagnateur, on peut endosser les rôles et des postures différentes. Notre rôle consiste à aider la personne à se réapproprier son pouvoir d'acteur, sa place de sujet de son insertion et de son inscription sur le territoire. Notre approche sera centrée sur la personne, elle sera au centre du dispositif.

CHARTE DEONTOLOGIQUE DE L'ACCOMAPGNEMENT « VAE » MAJ - 17 07 2023